

Astrida, le 23 Octobre 1950.-

RESIDENCE DU KOUNDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2949/HUISS.

Objet:

Affaire Hôtel Paguidas
contre Henssen.-



Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous renvoyer le dossier Hôtel Paguidas contre Henssen, que vient de me faire parvenir Mr. l'Huissier d'Uvira.

Je n'ai pu notifier valablement à Monsieur Henssen la dénonciation à la partie saisie - arrêt avec assignation en paiement et en validité " car la comparution était fixée au 20/10/50 à 9 heures au tribunal de 1ère Instance de Costermansville, les délais légaux ne sont donc plus respectés.

L'Huissier, CH. LEES,

Monsieur le Greffier auprès du
Tribunal de 1ère Instance à

COSTERMANSVILLE.